

Nice,

Le 26 juillet 2019

**Le Directeur Général,**

**à DDTM DES ALPES MARITIMES  
C.A.D.A.M.  
06200 NICE**

Affaire suivie par :  
Jean-Benoit DEPRAZ  
Architecte-chef de projet  
Direction de l'Aménagement  
[jean-benoit.depraz@epa-plaineduvar.com](mailto:jean-benoit.depraz@epa-plaineduvar.com)  
tél : 04.93.21.71.08 – fax : 04.9.21.71.26

**A l'attention de Marie-Hélène CEZAC**

Je vous prie de bien vouloir trouver mon avis concernant le dossier de demande de permis de construire référencé ci-dessous.

<b>Dossier</b>	
Type / Objet demande:	<b>Extension du terminal 2</b>
Référence:	<b>PC 006 088 19 S0049</b>
Nom du demandeur :	<b>AEROPORTS DE LA COTE D'AZUR</b>
Adresse terrain:	<b>Rue Coste et Bellonte- 06200 - Nice</b>
Références cadastrales	<b>Section OA n°20</b>
Surface de plancher :	<b>25211 m<sup>2</sup></b>

<b>Prescriptions</b>
Des échantillons de taille significative des matériaux des façades et toitures seront soumis à l'approbation des architectes de la ville de Nice et de l'EPA avant toute mise en œuvre.
Le projet respectera l'article 2.2.3 du règlement de la zone UEk1 du PLUM.
Dans la perspective d'une intégration optimale de l'extension de ce terminal très visible depuis l'accès des usagers, du pont Napoléon III et du centre commercial CAP 3000, les façades des volumineux hangars 5 et 6 existants sur site et situés au nord devront être rénovées. Cela permettra d'obtenir un ensemble homogène et de qualité sur l'ensemble du site.

<b>Avis</b>
Avis favorable sous réserve de la prise en compte des 3 prescriptions ci-dessus.

Olivier SASSI



Par délégation,  
**Le Directeur Général Adjoint,**  
**Sarah BELLIER**

Etablissement Public d'Aménagement NICE ÉCOVALLÉE  
Immeuble Nice Plaza - 455, promenade des anglais  
BP 33257 - 06205 NICE cedex 3  
04 93 21 71 00  
[www.ecovallee-plaineduvar.fr](http://www.ecovallee-plaineduvar.fr)